

Communiqué de presse

Projet contesté d'aide aux médias: le Conseil national ralentit le mouvement

Le Conseil national a décidé aujourd'hui par 109 voix contre 84 de renvoyer en commission le projet d'aide aux médias. Il accepte du même coup un retard considérable des délibérations sur cet objet. L'Action Liberté des médias invite la commission parlementaire chargée de cet objet de vérifier soigneusement les parties du projet pour lesquelles la Confédération n'a pas de compétence constitutionnelle et, partant, de soumettre au plénum une proposition de modification constitutionnelle avant de débattre d'une loi. L'Action Liberté des médias salue en revanche la décision de restituer la TVA injustement perçue sur les redevances Billag. Cette décision aurait dû être prise il y a longtemps déjà.

Le train de mesures fortement controversé en faveur des médias (20.038) provoque depuis plusieurs semaines des discussions intenses et animées à la Berne fédérale. Alors que les forces libérales mettent en garde contre l'idée de subventionner des entreprises médiatiques privées, certains parlementaires estiment qu'il est du devoir des pouvoirs publics de veiller financièrement à la diversité des médias.

Ce projet se compose de plusieurs éléments: une révision partielle de la loi sur la Poste prolonge et étend ponctuellement l'aide indirecte à la presse alors qu'une modification de la loi sur la radio et la télévision prévoit, à côté d'une augmentation de la part en pourcent des stations de radio et de télévision privées au produit de la redevance radio/TV, diverses mesures de soutien en faveur des agences de presse ou des infrastructures numériques. Enfin, une nouvelle loi fédérale pour la promotion des médias en ligne permettrait à la Confédération de soutenir directement ces entreprises.

C'est ce dernier point, donc le soutien des médias en ligne, qui est le plus contesté. D'un avis généralement admis jusqu'ici, il n'existe pas de compétence constitutionnelle pour une telle intervention et celle-ci n'est d'ailleurs pas nécessaire, car ce marché fonctionne parfaitement comme le prouve la grande diversité des offres en ligne. L'Action Liberté des médias attend de la commission parlementaire chargée de cet objet qu'elle examine avant tout soigneusement la question de la compétence constitutionnelle. Avant de reprendre l'examen de cette loi, les Chambres doivent être saisies de la révision constitutionnelle partielle qu'exige ce projet.

L'Action Liberté des médias est satisfaite de la nette acceptation de la loi fédérale sur l'indemnité forfaitaire octroyée pour la taxe sur la valeur ajoutée perçue sur la redevance de réception de radio et de télévision. Il était grand temps que la Confédération se décide enfin à restituer cet impôt indûment perçu. Les contribuables ont maintenant droit à un remboursement rapide.

Zurich, 10 septembre 2020

L'Action Liberté des médias est une association interpartis nationale. Elle s'engage pour une plus grande diversité des médias et des opinions, pour un régime médiatique libéral et pour plus de liberté d'entreprise.

Président: Manfred Bühler, anc. conseiller national UDC, Cortébert ■ **Comité:** Pierre Bessard, vice-président Institut libéral, Zoug/Berlin ■ Franz Grüter, conseiller national UDC, Eich ■ Nicolas Jutzet, Jeunes Radicaux-Libéraux / Institut libéral, Neuchâtel ■ Philipp Kutter, conseiller national UDC, Wädenswil ■ Filippo Leutenegger, conseiller municipal PLR, Zurich ■ Thomas Maier, anc. conseiller national PVL, Dübendorf ■ Matthias Müller, président Jeunes Radicaux-libéraux Suisse, Zurich ■ Thomas Müller, anc. conseiller national UDC, Rorschach ■ Philippe Nantermod, conseiller national PLR, Troistorrents ■ Marco Romano, conseiller national PDC, Mendrisio ■ Gregor Rutz, conseiller national UDC, Zurich